



POLITIQUE DE L'UIT EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION/AUX DOCUMENTS

TELLE QU'APPROUVÉE LORS DE LA SESSION 2016 DU CONSEIL





INTRODUCTION



1.1

L'Union internationale des télécommunications («UIT») considère que l'accès du public à l'information/ aux documents (ci-après dénommés «les informations») contribue à mieux faire connaître et mieux faire comprendre la mission unique de l'UIT. Une amélioration de l'accès du public aux informations détenues, gérées ou créées par l'UIT facilite la transparence et la responsabilisation s'agissant des activités de l'UIT.

1.2

Le respect de la présente politique incombe au Secrétaire général de l'UIT.



ACCÈS DU PUBLIC



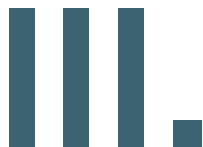
2.1

La politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents détermine dans quelle mesure les documents devraient être accessibles au public et garantit l'accès du public aux informations détenues, gérées ou créées par l'UIT. La présente politique s'applique aux catégories d'informations générales suivantes:

- Informations générales sur le mandat, les activités et l'histoire de l'UIT
- Informations des conférences de l'UIT habilitées à conclure des traités
- Informations relatives à la gouvernance et à la gestion de l'UIT
- Informations relatives aux activités opérationnelles menées par l'UIT

2.2

Sous réserve de la Section III ci-dessous, les types d'informations mises à la disposition du public sont énumérés dans l'Annexe 1.



NON-DIVULGATION



3.1

Bien que l'UIT soit résolue à améliorer l'accès du public à l'information, il existe des raisons impérieuses de protéger certains types d'informations. L'UIT ne rend pas accessibles au public les informations dont la divulgation risque de porter préjudice à des intérêts publics ou privés légitimes. Ainsi, l'UIT ne rend pas accessibles au public les informations énumérées ci-dessous.

3.1.1 INFORMATIONS PERSONNELLES, PAR EXEMPLE:

- a. informations dont la divulgation est susceptible de mettre en danger la sécurité d'une personne, d'enfreindre ses droits ou de porter atteinte à sa vie privée;
- b. informations d'ordre personnel ou médical, ou relatives à la sécurité ou à l'emploi des membres du personnel. Cela comprend, entre autres, les évaluations de performance, les informations médicales personnelles, les informations relatives à la nomination du personnel et au processus de sélection et les communications personnelles.



NON-DIVULGATION



3.1.2 INFORMATIONS RELATIVES À DES QUESTIONS JURIDIQUES OU DISCIPLINAIRES OU À DES ENQUÊTES, PAR EXEMPLE:

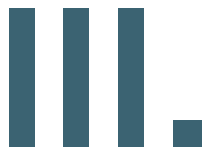
- a. informations relatives à des rapports d'enquête ou à des procédures disciplinaires;
- b. informations couvertes par les privilèges juridiques, y compris, notamment, les communications fournies et/ou reçues par l'Unité des affaires juridiques de l'UIT;

3.1.3 INFORMATIONS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ, PAR EXEMPLE:

- a. informations dont la divulgation est susceptible de mettre en danger la sécurité des membres de l'UIT ou de nuire à la sécurité ou à la bonne conduite d'une opération ou activité de l'UIT.

3.1.4 INFORMATIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES, PAR EXEMPLE:

- a. informations commerciales, financières, scientifiques ou techniques dont la divulgation nuirait aux intérêts financiers de l'UIT ou à ceux des membres de l'UIT;



NON-DIVULGATION



3.2

Les personnes qui soumettent des informations aux conférences, assemblées et réunions de l'UIT sont seules habilitées à déterminer si les informations en question, ou une partie de ces informations, contiennent des informations qui relèvent de l'une des catégories énumérées ci-dessus ou ont un caractère sensible et, par conséquent, à indiquer que le document est assujéti à un accès restreint. En pareil cas, les personnes qui soumettent des informations sont encouragées à fournir, chaque fois que possible, une version caviardée accessible au public.

3.3

L'accès aux informations à diffusion restreinte restera limité jusqu'à ce que ces informations ne répondent plus aux critères indiqués dans l'une des exceptions décrites ci-dessus, ou jusqu'à ce que la personne qui soumet des informations informe l'UIT que les informations en question peuvent être mises à la disposition du public.

IV.

MISE EN ŒUVRE



4.1

L'UIT diffuse des informations au public par différents moyens, notamment sur son site web accessible au public (www.itu.int), par l'intermédiaire du Service des ventes des publications de l'UIT, sur le portail mondial web pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org), et par le biais de communiqués de presse et de porte-paroles.

4.2

Toute personne ou organisation peut demander les informations mentionnées dans l'Annexe 1, si ces informations ne sont pas déjà accessibles par l'intermédiaire du site web de l'UIT accessible au public, du Service des ventes des publications de l'UIT ou par d'autres moyens. Ces demandes devraient être soumises par écrit à access@itu.int et doivent comprendre le nom complet et l'adresse du demandeur. L'UIT peut exiger le paiement de frais pour couvrir les coûts de matériel et de main-d'œuvre

IV.

MISE EN ŒUVRE



4.3

L'UIT se réserve le droit de refuser toute demande qui l'obligerait à créer, concevoir ou recueillir des informations ou des données qui n'existent pas déjà, ou qui ne sont pas disponibles dans les systèmes informatiques de l'Union.

4.4

L'UIT postera la politique en matière d'accès à l'information/aux documents sur son site web.

ANNEXE 1 DE LA POLITIQUE

Informations accessibles au public



Sous réserve de la Section III de la politique en matière d'accès à l'information/aux documents, les types d'informations ci-après sont mis à la disposition du public.

A.

Informations
accessibles au public

Informations générales concernant le
mandat, les activités et l'histoire de l'UIT
diffusées sur différents supports



B.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONFÉRENCES DE L'UIT HABILITÉS À CONCLURE DES TRAITÉS



Conférences de plénipotentiaires (PP)

- Textes fondamentaux (Constitution et Convention de l'UIT, Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions, Protocole facultatif, décisions, résolutions et recommandations en vigueur)
- Actes finals
- Documents issus de la conférence
- Documents soumis à la conférence, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique

B.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONFÉRENCES DE L'UIT HABILITÉS À CONCLURE DES TRAITÉS



Conférences mondiales et régionales des radiocommunications (CMR et CRR)

- Editions du Règlement des radiocommunications et des Accords régionaux
- Actes finals
- Documents issus de la conférence
- Documents soumis à la conférence, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique

Conférences mondiales des télécommunications internationales (CMTI)

- Editions du Règlement des télécommunications internationales
- Actes finals
- Documents issus de la conférence
- Documents soumis à la conférence, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique

C.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À LA GESTION DE L'UIT



Communication officielle avec les membres

- Lettres circulaires
- Circulaires administratives

Sessions du Conseil

- Règlement intérieur du Conseil
- Résolutions et Décisions du Conseil
- Documents issus du Conseil
- Documents soumis au Conseil, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique



Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À LA GESTION DE L'UIT



Réunions des groupes de travail du Conseil

- Documents issus des groupes de travail du Conseil
- Documents soumis aux Groupes de travail du Conseil, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique

Assemblées des radiocommunications (AR), Assemblées mondiales de normalisation des télécommunications (AMNT), Conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT)

- Actes de l'AMNT; Livre des Résolutions de l'UIT-R; Rapport final de la CMDT
- Documents issus des assemblées/conférences
- Documents soumis aux assemblées/conférences, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique
- Documents issus des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT
- Documents soumis par les réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT et subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique



Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À LA GESTION DE L'UIT



Réunions des Groupes consultatifs des Secteurs

- Documents issus des groupes consultatifs
- Documents soumis aux groupes consultatifs, subordonnés à la décision de la personne qui les soumet conformément au § 3.2 de la politique

Stratégie et planification

- Plans stratégiques
- Plans opérationnels



Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À LA GESTION DE L'UIT



Gestion financière et gestion des ressources humaines

- Règlement financier et Règles financières
- Statut et Règlement du personnel
- Organigramme
- Plans financiers
- Budgets approuvés
- Rapports de gestion financière
- Avis de vacance



Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À LA GESTION DE L'UIT



Contrôle

- Rapports du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)
- Rapports du Vérificateur extérieur des comptes
- Rapports annuels de l'Auditeur interne

Passation des marchés

- Appels d'offres publics et attribution des contrats pour toute acquisition qui implique des dépenses dont le montant estimatif est supérieur à 20 000 CHF

D.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UIT



Elaboration de normes, de manuels et de lignes directrices

- Procédures et méthodes de travail des commissions d'études
- Documents des Groupes spécialisés de l'UIT-T
- Recommandations, rapports, Questions, Vœux et Manuels

Gestion de l'attribution et de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite

- Publications de service et informations relatives aux assignations de fréquence, aux notifications et aux demandes de coordination concernant les stations/systèmes des services spatiaux/de Terre (BR IFIC, MARS, GLAD, SNS, SNL)
- Résultats des travaux du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) (résumé des décisions, procès-verbaux approuvés et Règles de procédure)

D.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UIT



Fonctions d'enregistrement

- Listes des ressources de numérotage
- Bulletin d'exploitation
- Liste des exploitations reconnues (ER)

Coordination et mise en œuvre des activités et projets de développement des télécommunications

- Liste des projets d'assistance
- Kits pratiques, lignes directrices, manuels, études de cas et rapports sur la stratégie

D.

Informations
accessibles au public

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'UIT



Organisation de forums, de colloques, d'ateliers et d'expositions

- Documents relatifs au Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT)
- Documents relatifs au Forum du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI),
- Faits marquants de TELECOM et rapports de présentation des résultats de cette manifestation
- Autres forums, colloques et ateliers organisés par l'UIT: documents établis par la manifestation

Suivi et analyse des tendances et des marchés des télécommunications/TIC

- Statistiques et indicateurs
- Enquêtes
- Rapports sur les tendances dans le secteur des TIC

